

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 26 février 2009 à 20 h 30

Le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.
M. le Maire demande que 2 points soient ajoutés à l'ordre du jour. Le conseil approuve à l'unanimité.

**DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Droit de préemption urbain

Déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Marie PEIFFER,
Notaire à Remiremont concernant la vente
d'un terrain sis lieudit « A la grande goutte »
appartenant à Mr Rémy Mugnier
Superficie 1710 m²
Prix de vente : 1 315 €

Déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Genin,
Notaire à Remiremont concernant la vente
d'un terrain sis lieudit « le Village »
appartenant à Mr et Mme Dominique Houillon
Superficie 1 548 m²
Prix de vente : 45 000 €

Déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Michel Marion,
Notaire à Remiremont concernant la vente
d'un terrain sis lieudit « La Faxette »
appartenant à Mme Marandel
Superficie 100 m²
Prix de vente : 575 €

Déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Marie PEIFFER,
Notaire à Remiremont concernant la vente
d'un terrain sis lieudit « A la grande goutte »
appartenant à Mr Rémy Mugnier
Superficie 4 050 m²
Prix de vente : 3 062 €

AFFAIRES COMMUNALES

1. Ressources Humaines

M. Michel réaffirme que les emplois de vacances sont régis par des critères non modifiés et que les justificatifs habituels sont souhaités.

2. Finances et Affaires Economiques

Le Budget 2009

Le poids des contraintes et adaptation de la politique de Dommartin en matière budgétaire.

M. le Maire rappelle le contexte actuel et les contraintes pesant sur les municipalités en général et sur Dommartin en particulier, comme (entre autres) les dépenses non maîtrisées par la commune ayant trait aux différents syndicats (CCPHV etc...). En conséquence le budget communal doit en tenir compte.

Vote des tarifs communaux de toutes natures

La liste des tarifs appliqués en 2009 par la commune fait l'objet de quelques précisions. La reconduction des tarifs de l'année 2008 est quasi intégrale. A noter l'élévation du prix du *branchement d'eau* qui passe de 500 € à 650 € pour tenir compte du coût de revient à la commune et en raison d'un tarif stable depuis plusieurs années.

La *redevance pour occupation d'un emplacement sur le domaine public* sera déterminée lors du prochain conseil municipal étant entendu que les associations seront concertées lors d'une réunion qui doit se tenir prochainement sous la présidence de M. le Maire.

Le conseil municipal adopte la tarification des autres items à l'unanimité.

Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de cinq ans

M. le Maire évoque ce sujet en précisant que 13 propriétés seraient concernées dans notre commune. Le conseil en vertu de différentes considérations estime qu'il est nécessaire de reporter cette question afin d'en débattre préalablement.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à engager, liquider et surtout mandater, donc payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

3. Gestion et entretien du patrimoine

Modification et révision du PLU

M. le Maire rappelle d'une part que le processus s'appuie entre autre sur un document officiel à savoir le PPRI « Plan de prévention des risques d'inondabilité », sur une étude administrée par un bureau d'études spécialisé qui a fait l'objet d'une soumission, sur un cahier des charges, d'autre part qu'aucune décision n'a été prise sur ce sujet (pas de vote) pour l'instant et qu'enfin des informations sont disponibles et consultables en mairie ainsi que sur le site officiel Internet (www.dommartin-les-remiremont.fr).

Le projet sera soumis à enquête publique. M. le Commissaire enquêteur donnera également ses conclusions.

Les intérêts collectifs de la commune ainsi que ceux des particuliers seront pris en compte avant toutes décisions ultérieures. Rien n'est figé.

Les Blés d'or

M. le Maire dit que le projet entre dans sa phase des choix et que diverses réunions sont prévues à court terme.

Conduite intercommunale Vecoux-Dommartin

M. le Maire évoque ce sujet et précise que par prudence, au plan financier, il a été tenu compte de subventions a minima.

Se posera le problème des liaisons pour 3 propriétés en contrebas des conduites, vers les postes de refoulement. Il serait peut-être préférable dans ce cas de figure d'opter pour un assainissement autonome eu égard aux coûts.

Terrains Communaux

M. Genay estime que la commune doit conserver les droits de passage des réseaux lors des cessions. Cette idée est partagée par l'ensemble des élus.

Forêt communale

M. le Maire rappelle les contraintes liées aux réglementations telles que celles de NATURA 2000 pour la protection de diverses espèces animales et végétales. Pour ce faire la Commune envisage de définir les zones concernées.

Le renouvellement de la **concession d'utilisation de rochers en vue de la pratique de l'escalade à Cheneau** est votée à l'unanimité. -Concession gratuite, avec période de préservation de novembre à juillet du fait de la nidification du faucon pèlerin-. Un arrêté sera pris en ce sens.

ONF

Politique forestière en zone rurale en matière de développement, d'emploi et de financements.

Les conseillers demandent le report de ce sujet.

Droit de pêche sur les terrains communaux

Suite à la fusion de A.A.P.P.M.A de Vecoux-Dommartin avec la Société des Pêcheurs à la Ligne Moselle Moselotte de Remiremont, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un nouveau du bail. Montant annuel du loyer : 40 €

Implantation d'entreprises

M. Lallemand fait le point sur la politique communale en la matière :

- Soutien aux entreprises existantes
- Mise en valeur de nos ressources (le bois notamment)
- Volonté d'accueillir les créations et les implantations étant considéré notre difficulté à recouvrer la jouissance de la zone d'activités de la Bruche en raison du conflit opposant la commune et un entrepreneur.

Il informe par ailleurs nos concitoyens qu'il existe une plate-forme *–la PAIO–* située à Remiremont qui diligente des missions envers les jeunes de 18/25 ans en difficulté d'emploi. Ses missions sont centrées sur l'emploi et la formation.

4. Sport Loisirs et Culture

Conseil Municipal des Enfants

Opération Forêts et Voie verte propres

M. Butz informe le C.M qu'une réunion est prévue à cet effet le 4 mars 2009 à 20 h 30 avec toutes les associations et particuliers volontaires.

Hospitalisation d'office

M. le Maire évoque le cadre réglementaire rigoureux de la procédure et indique qu'un document est mis à disposition à la mairie, à destination des décideurs en pareil cas.

Conservation du Patrimoine : Le musée

M. le maire indique l'intérêt porté à un autre bâtiment de la commune. Une réunion avec l'association propriétaire est envisagée.

M. Michel précise que des tableaux de l'Eglise ne seront plus visibles pendant 4 à 5 mois en raison de leur restauration programmée.

Maison des Associations

M. Michel dit que quelques menus équipements restent à réaliser (ex: placard, marquise à l'entrée).

M. le Maire réaffirme le caractère «de contrat de service public» de cette maison. Contrat du reste consultable à la mairie.

Informations – relations publiques

M. Rocklin porte à la connaissance du conseil et de nos concitoyens l'enrichissement du site officiel Internet de la commune, à travers la possibilité de récupérer des extraits de mariage et décès.

Il précise qu'il est opportun de charger la version Internet Explorer 7 pour une meilleure lisibilité du site.

Enfin il explique que *l'Exposition du printemps des artistes*, n'est pas « récupérée » par la mairie mais a été réactivée à travers un comité de pilotage composé de 7 personnes, et que ce comité a désigné un représentant lors d'une réunion où tous les exposants intéressés ont été invités.

5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires

Répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Par délibération du 2 décembre 1988, le Conseil Municipal a instauré les modalités de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Cette participation est révisable annuellement par application du taux d'inflation officiellement reconnu par le Gouvernement et d'autre part, réajustable tous les 3 ans, lorsque les résultats du compte administratif sont connus.

Dans son courrier du 22 janvier 2009, Monsieur le Maire de Remiremont indique que les dépenses enregistrées au compte administratif 2008 font ressortir la somme de 46 753,00 € pour 603 élèves scolarisés soit une contribution des communes de $\frac{46\,753,00}{603} = 77,53$ €

Contribution applicable à compter de l'année scolaire 2009/2010.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

Rentrée scolaire 2009-2010

M. le Maire confirme que les classes seront bien maintenues à l'instar de l'exercice 2008/2009 en cours. Il indique par ailleurs que tout un chacun doit se mobiliser pour que les enfants de la commune fréquentent nos écoles.

6. Gestion Emploi des moyens techniques

Travaux en cours

Rien à signaler

Déneigement

M. Salzebert rappelle à juste titre qu'il est impossible d'effectuer le déneigement de toutes les voies de la commune simultanément.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Syndicats intercommunaux

Syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges

Demande de retrait d'une collectivité acceptée à l'unanimité par le conseil.

Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2009

SIVUIS

Compte rendu de la réunion du 16 février 2009

Syndicat Intercommunal d'Épuration du Haut des Rangs

Compte rendu de la réunion du 18 février 2009

Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif

Compte rendu de la réunion du 2 février 2009

Demandes de retrait des communes de Xertigny et Uriménil : Retraits acceptés à l'unanimité par un vote du conseil.

Syndicat du Pays de Remiremont

Compte rendu de la dernière réunion de M.Lallemant qui informe le conseil de la prise en compte imprudente voire anormale de subventions éventuelles dans le budget dudit syndicat. Seul programme d'actions actuellement envisagé : Une plate-forme de compostage dans la vallée de la Haute Moselle.

Envisagée également la signature d'un manifeste pour la préservation des Syndicats de « Pays ».

AFFAIRES DIVERSES

Feux de la Saint Jean

M. le Maire souhaite définir des conditions de sécurité avant de donner une autorisation à perpétuer cette manifestation dont chacun s'accorde à reconnaître son caractère traditionnel. Les membres du Conseil municipal, en références aux débordements de l'année passée, sont d'accord avec M. le Maire.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 26 février 2009

Le secrétaire de Séance,

Jean MANSOURI